



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

L'avenir de l'abbaye de Clairvaux

Question écrite n° 3309

Texte de la question

M. Jordan Guitton interroge M. le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice sur l'avenir de l'abbaye de Clairvaux. L'abbaye de Clairvaux, située dans le sud est du département de l'Aube, est une fierté architecturale et historique pour les Auboisiens et les Français. Elle fut construite au XII^e siècle par Bernard de Clairvaux et a traversé les siècles, jusqu'en 1808, où Napoléon modifia le régime pénal français et racheta l'Abbaye de Clairvaux pour en faire la plus grande prison de son époque. Clairvaux est intimement liée à l'histoire française et vit passer de nombreux détenus célèbres jusqu'en 1971. Sa fermeture définitive a eu lieu en 2016. Aujourd'hui, le site de Clairvaux a été transmis au ministère de la Culture mais aucun investisseur ou aucun projet ne semble porter son attention sur cette abbaye. M. le ministre a déclaré il y a quelques jours, vouloir isoler les 100 plus gros narcotrafiquants dans une même prison. En plein milieu de la campagne auboise, avec une sortie d'autoroute, cet établissement dispose de toutes les caractéristiques pour accueillir une centaine de prisonniers. Derrière Clairvaux se dessine l'histoire d'un territoire profondément imprégné par cette présence historique, mais depuis la fermeture de la prison, la région souffre d'un manque de perspectives économiques solides. La lutte contre le narcotrafic doit être l'une des priorités pour rétablir l'ordre public partout sur le territoire français. Il est nécessaire de réfléchir à la réouverture de Clairvaux pour en créer une prison, spécialisée ou non. À l'heure où la délinquance gangrène la société et où la surpopulation carcérale bat encore des records, il est primordial d'ouvrir de nouvelles capacités pénitentiaires pour la sécurité des Français. Il souhaiterait savoir si M. le ministre compte agir pour ce site afin qu'il puisse redevenir une prison.

Texte de la réponse

La restructuration de l'ancienne maison centrale de Clairvaux (MC), édifice emblématique de l'histoire pénitentiaire française, a débuté en 2016 pour une fermeture définitive en juin 2023. La vétusté du bâtiment ne permettait plus de maintenir un niveau sécuritaire adapté et réduisait la capacité d'accueil de l'établissement. Il appartient depuis 2020 au ministère de la Culture d'accompagner le processus de reconversion du site aux côtés des collectivités territoriales impliquées. Si jusqu'à présent la recherche d'un exploitant n'a pas trouvé d'issue favorable, la convention initiale passée entre le ministère de la Justice et le ministère de la Culture a été prorogée en novembre dernier. Le ministère de la Culture et ses partenaires territoriaux disposent ainsi de cinq années supplémentaires pour délimiter les contours de ce projet de reconversion et trouver un partenaire économique viable. En conséquence, l'ancienne MC de Clairvaux n'est pas considérée pour accueillir les cent plus gros narcotrafiquants prévenus ou condamnés en France. En outre, l'adaptation du CP de Vnedin-Le-Vieil un établissement de haute sécurité destiné à accueillir les cent plus gros narcotrafiquants est d'ores et déjà engagée. Cet établissement entrera en fonction dès le mois de juillet 2025.

Données clés

Auteur : [M. Jordan Guitton](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3309

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(e)s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2025](#), page 202

Réponse publiée au JO le : [8 avril 2025](#), page 2545